

Denrées alimentaires

Le domaine légal des **denrées alimentaires** contient des exigences spécifiquement adaptés aux entreprises qui mettent sur le marché des aliments ou des emballages alimentaires. En plus des exigences générales, la base de données contient des exigences relatives aux autorisations, aux justificatifs et à l'étiquetage correspondant des **denrées alimentaires** pour respecter les exigences de la norme ISO 22000.



Un extrait de notre base de données:

- Loi sur les denrées alimentaires (LDAI, 817.0)
- Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs, 817.02)
- Ordonnance du DFI sur l'hygiène (OHyg, 817.024.1)
- Loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro, 930.11)
- Ordonnance sur les additifs (OAdd, 817.022.31)
- Ordonnance sur l'agriculture biologique (910.18)
- Ordonnance concernant les sous-produits animaux (OSPA, 916.441.22)
- Directive du Parlement européen et du Conseil relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- Règlement de la Commission concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires
- Règlement (UE) n° 1169/2011 du Parlement européen et du Conseil concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires
- Ordonnance sur les matériaux et objets (817.023.21)
- Ordonnance du DFI sur l'adjonction de vitamines, de sels minéraux et de certaines autres substances aux denrées alimentaires (OASM, 817.022.32)
- Ordonnance du DFI concernant l'information sur les denrées alimentaires (OIDAI, 817.022.16)
- Ordonnance du DFI sur les nouvelles sortes de denrées alimentaires (817.022.2)